



POLITIQUE SUR LES MINÉRAIS DE CONFLIT ET AUTRES MINÉRAIS

MISE A JOUR DU 10.09.2025

DIRECTION OPÉRATIONNELLE ACHATS

Politique sur les minerais de conflit et autres minerais :

Dans le cadre de l'engagement de Michelin en matière de responsabilité sociale des entreprises dans ses activités et dans sa chaîne d'approvisionnement, notre volonté est d'acheter des matériaux et des composants qui, directement ou indirectement, ne financent pas ou ne soutiennent pas des groupes armés dans des régions en zone de conflit, et qui soient produits de manière responsable. Ceci s'applique à plusieurs minerais ou à leurs dérivés, tels que les minerais dits de conflits que sont le tantale, l'étain, le tungstène, l'or, mais aussi, entre autres, le cobalt, le cuivre, le lithium, le nickel.

Nous traitons la question des minerais en prenant en compte le "Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque", et conformément à la loi américaine "Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act". Bien que Michelin ne soit pas soumis à cette loi américaine, certains de nos clients sont tenus de respecter les obligations de transparence qu'elle impose.

Michelin n'exerce pas d'activité minière, mais des minerais peuvent être présents dans des matériaux et composants utilisés et donc dans notre chaîne d'approvisionnement. Michelin s'engage donc à travailler avec ses fournisseurs pour atteindre ses objectifs.

Après avoir identifié les matériaux et composants qui sont présents dans nos produits, et qui pourraient comporter de tels minerais, ainsi que les fournisseurs correspondants, Michelin demande à ces fournisseurs de fournir des informations relatives à leur propre approvisionnement, en utilisant les formulaires et listes fournis par le RMI (Responsible Minerals Initiative). Des mesures correctives et un suivi peuvent être mis en œuvre avec les fournisseurs qui fournissent des réponses inadéquates ou incomplètes, Michelin se réservant le droit de remettre en cause les volumes d'affaires avec des fournisseurs qui ne s'engagent pas à promouvoir des approvisionnements responsables sur les minerais de conflits. Michelin peut fournir, sur demande, un rapport sur les minerais de conflit à ses clients.

Michelin attend de chaque fournisseur concerné qu'il respecte les requis suivants :

- fournir les déclarations nécessaires : CMRT (Conflict Minerals Report Template), EMRT (Extended Minerals Reporting Template), AMRT (Additional Minerals Reporting Template)
- maintenir ou mettre en place une politique et un processus pour veiller à s'approvisionner auprès d'une chaîne d'approvisionnement socialement responsable (par exemple ne travaillant qu'avec des fonderies et des affineurs « conflict-free »),
- maintenir ou mettre en place une politique et un processus pour veiller à transmettre ces exigences à leur propre chaîne d'approvisionnement.